



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de l'éducation
nationale
de la Vienne

Evaluation
et expertise pédagogique

Corps d'inspection

IA-IPR 2018-2019
Secrétariat
ipr@ac-poitiers.fr

Affaire suivie par
les IA-IPR d'anglais

Téléphone 05 16 52 65 73
05 16 52 64 82

Télécopie 05 16 52 65 69

Courriel
alison.charamon-hill@ac-poitiers.fr
sylvie.luyer-tanet@ac-poitiers.fr

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers Cedex

Les Inspectrices d'académie,
Inspectrices pédagogiques régionales d'anglais

A mesdames, messieurs les professeurs d'anglais

s/c de mesdames, messieurs les chefs d'établissement

Poitiers, le 3 septembre 2018

Objet : Lettre de rentrée des IA-IPR de LVE anglais

Communication commune des IA-IPR de l'académie de Poitiers

*Mesdames et messieurs les professeurs,
Chères et chers collègues,*

C'est avec plaisir que nous vous retrouvons en cette rentrée 2018, après un été qui, nous l'espérons, vous a apporté repos et satisfactions de tous ordres.

Nous tenons tout d'abord à souhaiter la bienvenue à chaque professeur nouvellement nommé dans l'académie et à l'assurer de l'attention que nous portons à la qualité de son accueil au sein des équipes pédagogiques. Nous saluons également en particulier ceux qui, parmi vous, prendront leur retraite en cours d'année, que nous ne pouvons pas toujours remercier comme il se doit le moment venu. A tous, nous souhaitons d'aborder cette rentrée avec confiance et sérénité.

Les résultats obtenus à la session 2018 des examens du second degré nous y invitent : les baccalauréats généraux, technologiques et professionnels affichent des résultats stables, supérieurs à la moyenne nationale. En revanche, le Diplôme National du Brevet connaît un léger infléchissement, sur lequel il conviendra de s'interroger dans l'année à venir. Nous remercions chacun d'entre vous pour son implication dans la formation et la préparation des candidats.

Certains d'entre vous accompagnent par ailleurs des pairs en difficulté, ou encore des professeurs stagiaires : nous mesurons régulièrement les effets positifs de votre implication et tenons à saluer la qualité de votre engagement

Cette rentrée scolaire marque le début de la deuxième année de mise en œuvre du Projet Académique dont nous avons détaillé les axes dans la lettre de rentrée 2017. Ceux-ci fournissent aujourd'hui le cadre local du déploiement des orientations ministérielles suivantes :

- *L'accent placé sur **les enseignements fondamentaux** (lire, écrire, compter, respecter autrui) concerne chaque discipline à quelque niveau d'enseignement que ce soit. Cette priorité a donné lieu à des ajustements de programmes à l'école et au collège, pour le français, les mathématiques, l'éducation morale et civique. Les détails en seront abordés au sein des disciplines concernées.*
- *La **personnalisation des parcours**, qui prend les fondamentaux comme base, passe par l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée et l'inclusion, qui vont de pair*

avec l'existence d'unités pédagogiques pour élèves à besoins éducatifs particuliers (ULIS, UPE2A), renforcées en cette rentrée dans l'académie. Cette personnalisation implique une aide construite à l'orientation qui prend place dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. Le dispositif « Devoirs faits » entre pleinement dans cette logique d'accompagnement différencié selon les besoins des élèves.

- ***L'évaluation des besoins des élèves est nécessaire pour construire la personnalisation : entre les mois de septembre et octobre, les élèves de 6^{ème} (mais aussi ceux de CP, CE1 et 2^{nde} via les tests de positionnement) seront évalués. Les résultats des tests seront exploités, afin de constituer un guide pour l'accompagnement personnalisé, au service de la réussite des élèves.***
- ***La construction du principe de laïcité, la lutte contre le harcèlement, la transmission de la culture de l'égalité et du respect entre filles et garçons demeurent des objectifs majeurs qui doivent se diffuser au travers de tous les enseignements.***

Cette année verra par ailleurs se mettre en place les premières évolutions de la classe de 2^{nde}, dans le cadre de la Réforme du lycée (tests de positionnement, AP). Les corps d'inspection accompagneront les équipes pour anticiper la préparation au nouveau baccalauréat général et technologique de 2021 et d'en prévoir les effets pédagogiques.

Enfin, comme chaque année, un ensemble de formations vous seront proposées dans le Plan Académique de Formation. Certaines porteront bien évidemment sur la réforme du lycée. L'offre de ce plan de formation constitue une des modalités de l'accompagnement prévu par le Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR). La Direction des Ressources Humaines pourra, à tout moment, proposer d'autres modalités en lien avec la Formation continue et avec l'Inspection Pédagogique Régionale.

Lettre de rentrée de l'inspection pédagogique régionale d'anglais

Mesdames, messieurs, cher(e)s collègues,

Tout d'abord, nous tenons à souhaiter la bienvenue à tous les enseignants d'anglais, stagiaires, contractuels ou titulaires nouvellement nommés ou de retour dans notre académie en cette rentrée 2018. Nous avons également une pensée particulière pour les professeurs qui partiront prochainement à la retraite après des années au service des élèves, de l'institution et de l'enseignement de la langue anglaise.

Nous remercions tous ceux qui se sont investis dans les missions confiées en dehors de leur activité classique d'enseignant en 2017-2018 : accueil, formation et accompagnement de collègues, jurys d'examens et concours, alimentation ou gestion de sites informatiques, etc. Nous saluons tout particulièrement le travail réalisé par ceux qui ont été sollicités pour la conception de sujets d'examens, les corrections et la participation aux jurys de concours, de certifications et d'examens : certification CEC (Cambridge English Certificate) en section européenne, DNB, baccalauréats (notamment aux épreuves rénovées de STHR, Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration), BTS, DCL (Diplôme de compétences en langues), Certilngua, jurys nationaux...

En ce qui concerne le corps d'inspection, M. Daniel Bianchet ayant fait valoir ses droits à la retraite après 8 ans dans l'académie, Mme Alison Charamon-Hill lui succède au 1^{er} septembre, pour la durée de l'année scolaire.

Nous aurons le plaisir de travailler par ailleurs avec deux enseignants chargés de mission d'inspection, Mme Emmanuelle Bladier-Murer et M. Sébastien Renaud, qui effectueront entre autres des visites de professeurs stagiaires et des accompagnements de personnels non titulaires.

Actualités de la discipline langues

- ❖ La circulaire de rentrée 2018, publiée le 31 août dernier, met en avant la contribution des langues à l'« enrichissement des enseignements du collège » par « un renforcement des classes bilangues » et « le développement des sections européennes ».

Nous saisissons cette occasion de rappeler l'intérêt qu'il y a à mettre en relation le travail fait en classe sur les diverses langues dans une double perspective de consolidation des acquis en matière de langue française (éléments de linguistique comparée) et de développement du plurilinguisme. Cette mise en relation est particulièrement opportune dans le cadre des parcours bilangues, notamment lorsque des langues « voisines » comme l'anglais et l'allemand sont concernées.

- ❖ En ce qui concerne les SELO (sections européennes et de langues orientales), nous rappelons que depuis la réforme du collège de 2016, le dispositif n'existe plus qu'en lycée, où il implique un enseignement en DNL (discipline [dite] non linguistique) dispensé par un professeur de la discipline en question titulaire de la certification complémentaire en langue.

Les textes de cadrage, très clairs sur ce point, n'autorisent pas les professeurs de langues à prendre en charge cet enseignement à la place de leurs collègues certifiés ou agrégés de la discipline.

- ❖ Dans les collèges, si comme rappelé *supra* les sections européennes n'existent plus, [l'arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015](#) permet en revanche qu'une partie des enseignements d'une discipline non linguistique soit effectuée en langue étrangère, à condition que ne soit pas dépassée la moitié du volume horaire réglementaire de ladite discipline.

Les inspections (LVE et DNL) seront attentives à la qualification des enseignants impliqués, qui devront pouvoir justifier d'une compétence validée par [l'examen de certification complémentaire](#).

Peut-être n'est-il pas inutile de préciser que ni cet enseignement de DNL ni celui de LCE (langue et culture européenne, également cadré par l'arrêté de juin 2017) ne doivent être conçus comme des préparations aux sections européennes des lycées (généralistes et technologiques ou professionnels).

- ❖ Au printemps dernier, une [mission](#) sur l'enseignement des LVE a été confiée par le Ministre de l'Éducation nationale à Mme Chantal Manes, Inspectrice Générale du groupe LVE spécialité anglais et à un journaliste bien connu des anglicistes, M. Alex Taylor.

Certains enseignants de l'académie ont bien voulu répondre à une brève enquête locale de l'inspection pédagogique régionale destinée à apporter une contribution aux travaux engagés au niveau national. Qu'ils soient remerciés de cet effort. Le Conseil Supérieur des Programmes publiera les préconisations qui découleront de ce rapport¹.

- ❖ Concernant l'usage pédagogique des téléphones portables en classe, pratique en voie de développement dans les cours de langues, nous vous signalons la parution à la présente rentrée d'une plaquette « *Vademecum* » intitulée [Interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école et au collège](#) qui précise :

« Les usages pédagogiques des outils numériques, lorsqu'ils sont encadrés par un membre de la communauté éducative et menés à des fins éducatives, peuvent être autorisés. Ils contribuent à l'accompagnement de chaque enfant vers une utilisation responsable et critique des outils numériques. Un guide élaboré par la direction du numérique pour l'éducation (DNE) apporte toutes les précisions utiles sur les projets pédagogiques s'appuyant sur l'expérimentation Apportez votre équipement personnel de communication (Avec). »

¹ La remise officielle du rapport à monsieur le Ministre est prévue pour le 12 septembre prochain. Il s'agit de « définir une politique d'enseignement des langues étrangères adaptée aux besoins des élèves du 21^e siècle, tout au long de leur scolarité ».

Le texte est complété comme suit en annexe en réponse à une FAQ sur le sujet :

« La loi permet maintenant l'utilisation pédagogique des téléphones mobiles à condition d'être expressément autorisée par le règlement intérieur. Cette utilisation se doit d'être encadrée par un membre de la communauté éducative. Un guide élaboré par la direction du numérique pour l'éducation apporte toutes les précisions utiles sur les projets pédagogiques s'appuyant sur l'expérimentation Avec. »

Nous vous invitons à contribuer à la réflexion préalable à la rédaction d'articles spécifiques dans le règlement intérieur de votre / vos établissement/s en échangeant avec l'ensemble de l'équipe de langues sur ce que peut être un usage pertinent.

- ❖ Le calendrier des épreuves des certifications en langues vivantes est paru au BO n°31 du 30 août dernier.

Pour [l'anglais](#) (Cambridge English Certificate), les épreuves écrites auront lieu le 6 février 2019 entre 9 heures et 13 heures. Les épreuves orales seront organisées selon des dates fixées ultérieurement au niveau académique, entre le 18 février et le 29 mars 2019. Rappelons que la certification est proposée aux élèves de seconde inscrits en section européenne en lycée général et technologique et lycée professionnel. Les enseignants intervenant dans ces sections qui n'auraient pas encore été formés à cette certification peuvent se manifester auprès de nous (courriel à Mme Charamon-Hill) pour l'être.

Réforme des lycées

Cette année la réforme des lycées sera une préoccupation majeure pour tous, et plus spécifiquement bien sûr pour les collègues exerçant en lycée. Les inspectrices et formateurs vous accompagneront dans la mise en place des nouvelles modalités d'organisation et d'évaluation et vous orienteront vers les sources d'information pertinentes afin que vous puissiez bien appréhender ces changements. Des formations seront mises en place au niveau académique.

Assistants de langue

L'académie va bénéficier de la présence d'une quarantaine d'assistants de langue anglaise. Nous remercions Mme Valérie Gavallet, professeure à Poitiers chargée du suivi du dossier avec l'inspection, ainsi que les professeurs référents qui font en sorte que l'intégration se passe du mieux possible et nous rappelons que l'ensemble des collègues de langues doivent veiller à ce que ces personnes, souvent très jeunes, se sentent bien dans nos établissements. Deux journées d'accueil des assistants seront organisées les 8 octobre et 16 novembre prochains au Rectorat et à CANOPE. Le programme de ces journées sera très prochainement disponible sur le [portail langues](#).

Nous vous rappelons que les assistants doivent permettre de renforcer la prise en compte de la dimension culturelle des programmes et de développer les compétences orales. Il est également important de repérer les compétences transversales de ces intervenants, de les impliquer dans des projets diversifiés afin d'optimiser leur présence dans l'établissement.

PPCR

Dans le cadre du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) les modalités du suivi et de l'évaluation pédagogiques ont changé depuis la rentrée 2017. Certains collègues seront éligibles (échelons 6, 8 et 9) à un « rendez-vous de carrière ». ([Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale](#)).

Si vous êtes concerné(e) cette année, vous recevrez, un mois à l'avance, une information sur les dates de vos deux entretiens (l'un avec votre IA-IPR après observation d'une séance pédagogique et l'autre avec votre chef d'établissement).

Nous rappelons que les enseignants qui le souhaitent ont la possibilité de faire parvenir ou remettre le jour de l'entretien un « document de référence de l'entretien » (formulaire présenté en [annexe 4](#) du [Guide du rendez-vous de carrière](#)).

Dans la classe

L'inspection se félicite chaque année de voir dans les salles de classe des pratiques motivantes et propices à un bon apprentissage. Si nous regrettons que la réflexion didactique engagée soit insuffisamment partagée, y compris au sein de l'équipe d'un même établissement, nous encourageons les collègues à poursuivre sur cette voie et sommes toujours heureuses d'accompagner d'éventuelles expérimentations.

Certaines observations de classe, du reste, conduisent à faire quelques rappels. Ainsi vous invitons-nous à rester extrêmement vigilants dans vos pratiques d'évaluation en valorisant les réussites des élèves, en mettant en avant les progrès réalisés et en utilisant l'évaluation pour donner aux élèves les moyens de progresser. Un travail concerté entre collègues et une communication claire des résultats sont nécessaires pour que l'évaluation soit un outil efficace.

Nous rappelons que si afficher de l'ambition pour les élèves est un impératif, on ne doit exiger de ces derniers en « contrôle » ou « test » que ce qu'on leur a véritablement permis d'acquérir. Ceci doit conduire à investir l'ensemble de l'échelle de notation sans hésiter à attribuer la note maximale (ou l'indication de réussite maximale là où ne sont plus utilisés des résultats chiffrés) à ceux qui font la preuve de cette acquisition au niveau attendu (A1, A2, B1, B2, voire C1 selon les niveaux et spécialités). Il n'est pas acceptable, dans une salle de classe française (et *a fortiori* en examen, y compris pour les élèves de section européenne qui se présentent au baccalauréat), d'entendre encore justifier le refus du 20/20 (ou de son équivalent non chiffré) par le fait qu'un anglophone éduqué et instruit dans un autre contexte ferait mieux.

De la même manière, il convient d'être attentif à ce que le retour évaluatif (notes, smileys, couleurs...) soit une indication fiable du niveau de connaissance et compétence de chaque élève en identifiant bien, par exemple, le travail et le résultat produit par les individus au sein des groupes sans confondre niveau atteint et plus ou moins grande implication dans le collectif.

Nous sommes parfaitement conscientes que vous faites face à un public d'élèves de plus en plus hétérogène qui vous oblige à adapter vos méthodes d'enseignement. L'organisation en groupes de compétences, la différenciation pédagogique au sein de classes hétérogènes, l'investissement de l'accompagnement personnalisé, un agencement spatial particulier de votre salle de classe, des systèmes d'entraide entre élèves sont des exemples d'approches qui permettent de mieux gérer la diversité. Nous vous encourageons à être ambitieux et innovants dans vos pratiques tout en gardant du recul par rapport à des approches en vogue qui ne peuvent trouver leur intérêt qu'au sein d'une pratique pédagogique équilibrée et cohérente.

L'année 2017-2018 a vu la mise en place dans les collèges du dispositif « devoirs faits ». Nous ne pouvons que conseiller aux collègues de langues de s'investir dans cet espace de travail qui, par ricochet, invite chaque enseignant à repenser à la fois le volume et la nature des exercices et activités demandées en dehors de la classe. Il faut prendre la mesure de la charge de travail cumulée exigée par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Formation

Nous accueillons cette année dans l'académie une quarantaine de professeurs fonctionnaires stagiaires (« FSTG ») en collège et en lycée. Nous leur souhaitons une prise de fonction sereine et remercions les collègues qui ont accepté de prendre en charge le tutorat de ces stagiaires formés en ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation). Leur investissement dans cette mission exigeante est très apprécié.

En matière de formation continue, nous vous invitons à consulter l'offre du Plan académique de formation (PAF) sur le site académique. Comme chaque année il comprend pour l'anglais des formations à candidature individuelle et d'autres sans candidature, c'est-à-dire à public ciblé, désigné par les corps d'inspection. Les enseignants intéressés par ces dernières ne doivent pas hésiter à se manifester auprès de nous s'ils souhaitent être ajoutés (dans la limite

des places disponibles) aux listes de collègues convoqués. Le plan est à consulter sur le site académique : <https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/campagne-d-inscription-au-plan-academique-de-formation-paf-2018-2019-252915.kjsp?RH=1192696847494>

Les [inscriptions](#) sont ouvertes du lundi 3 septembre au lundi 24 septembre prochains et se font en ligne à partir de la rubrique « GAIA module individuel » que vous trouverez dans l'encadré intitulé « mes applications » sur l'Intranet académique.

Les formations à inscription individuelle offertes cette année en anglais général sont brièvement présentées dans le tableau ci-dessous. Les ateliers de mutualisation proposés et les formations à public désigné sont à découvrir sur le site, de même que les offres de formation relevant des domaines transversaux.

Dispositif	Intitulé	Bref descriptif
18A0130877	Anglais – Différencier en cours clg / lycée	Prendre en compte la diversité des profils et des besoins dans le cours d'anglais. Prendre conscience de / adapter ses postures d'enseignement (contrôle, accompagnement, lâcher-prise...). Diversifier ses stratégies pédagogiques. Varier les espaces et les temps d'apprentissage mais construire des séquences et évaluer en fonction d'objectifs ambitieux communs.
18A0130878	Anglais – Enseigner et évaluer clg / lycée	Mettre l'évaluation au service des apprentissages tout au long du parcours de formation. Construire des outils pour suivre les progrès des élèves en référence au CECRL au collège et au lycée. Evaluer dans le nouveau lycée et au baccalauréat.
18A0130879	Anglais – Elèves à besoins particuliers NB : 2 niveaux sont prévus pour assurer un suivi	Adapter son enseignement pour prendre en compte les élèves à besoins particuliers (lenteur, difficultés d'apprentissage, troubles de type dys, handicap), leur (re)donner confiance et les faire progresser dans le cadre du cours d'anglais
18A0130881	Anglais – Usages pédagogiques du numérique	Prise en main et appropriation d'outils numériques au service de l'enseignement/acquisition de compétences langagières en anglais. Exploitation au service de la différenciation pédagogique. Savoir sélectionner et utiliser des outils numériques adaptés pour diversifier sa pratique, prendre en compte l'hétérogénéité des profils et développer des compétences chez les élèves. Mettre les outils technologiques au service de l'enseignement de l'anglais et les faire utiliser par les élèves (BYOD)...
18A0130003	Anglais – Préparation à l'agrégation interne Contact : M. J-C Khalifa, Université de Poitiers	Formation aux épreuves écrites et orales de l'agrégation interne d'anglais.

Nous rappelons qu'un professeur inscrit à une formation (à son initiative ou sur désignation) est tenu d'y participer effectivement. En cas d'empêchement, il convient de prévenir au plus tôt les services (DAFOP) ou le formateur. Il s'agit là non seulement de courtoisie mais aussi de pragmatisme : le taux de pression sur certaines formations est très élevé et des collègues non retenus pourront peut-être être convoqués en remplacement.

Ressources

Nous vous invitons à fréquenter le site [éduscol](http://eduscol.education.fr), des sites tels que [La Clé des langues](http://www.ac-poitiers.fr/langues/) et, naturellement, le « [portail langues](http://www2.ac-poitiers.fr/langues/) » <http://www2.ac-poitiers.fr/langues/> de l'espace pédagogique sur notre site Internet académique afin de nourrir la réflexion menée par les équipes dans vos établissements. Vous y trouverez des informations et des ressources, les références des textes officiels et les contributions de professeurs et de formateurs. En tant que webmestre, M. Frédéric Murer, professeur à Angoulême et formateur TICE, s'occupe avec beaucoup de pertinence et de réactivité de la gestion de cet espace. Si ce n'est déjà fait, vous pouvez vous y [abonner](#) pour être informés des actualités, des délais à tenir pour s'inscrire aux concours nationaux, candidater pour les [stages](#) du [CIEP](#) ou les mobilités professionnelles (à voir également avec la DAREIC, Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération), pour mieux connaître et suivre la politique ministérielle, l'évolution de la recherche et des pratiques en matière d'enseignement des langues mais aussi en accompagnement des rendez-vous que sont la Journée européenne des langues (26 septembre) ou la Semaine des Langues vivantes (mai) .

Pour des ressources ciblant plus spécifiquement l'anglais, le site académique dédié <http://www2.ac-poitiers.fr/anglais/> sera également d'une fréquentation utile. Mme Séverine Vivier, professeure à Montmoreau-Saint-Cybard (et par ailleurs ambassadrice [eTwinning](#) dynamique) veille entre autres à l'alimentation de ce site, pour lequel vos propositions de contribution seront toujours accueillies avec intérêt (courriel à Mme Luyer-Tanet).

Nous concluons en souhaitant à chacun de vous une excellente rentrée et une année scolaire riche de satisfactions professionnelles. Nous vous remercions pour la qualité de votre investissement au service des élèves de nos collèges et lycées.

Alison CHARAMON-HILL et Sylvie LUYER-TANET

Vos interlocuteurs (en bref) :

2 IA-IPR de LVE spécialité anglais :

- Mme Alison Charamon-Hill alison.charamon-hill@ac-poitiers.fr
- Mme Sylvie Luyer-Tanet sylvie.luyer-tanet@ac-poitiers.fr

2 professeurs chargés de mission auprès de l'inspection :

- Mme Emmanuelle Bladier-Murer cecile.bladier-murer@ac-poitiers.fr
- M. Sébastien Renaud sebastien.renaud@ac-poitiers.fr

3 professeurs chargés du suivi des professeurs stagiaires

(référents ESPE et formatrices académiques) :

- M. Christian Fradin christian.fradin@ac-poitiers.fr
- Mme Katy Garnier-Colas katy.garnier-colas@ac-poitiers.fr
- Mme Anne Gobin anne.gobin@ac-poitiers.fr

Après Mme Chantal MANES-BONNISSEAU, nommée assesseur de la doyenne de l'Inspection générale de l'éducation nationale, c'est M. Thierry GOATER qui prend en charge le suivi de notre académie pour l'Inspection générale.